

RCS : NEVERS
Code greffe : 5802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00276
Numéro SIREN : 822 931 978
Nom ou dénomination : A2PSC

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2024 sous le numéro de dépôt 947

A2PSC
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social :
3 Bis Impasse de la Bouillerie 58000 NEVERS
RCS NEVERS n°822931978

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19
FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-neuf février, à 10 heures
Au siège social,

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexis BLEUSE VIEIRA, seul gérant. Le Président de
l'assemblée constate que :

Sont présents :

Monsieur Manuel VIEIRA

Propriétaire de

Monsieur Alexis BLEUSE VIEIRA

Propriétaire de

600 parts

400 parts

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant : 000 Parts sur les 1 000 composant le capital social.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence est déclarée
régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La démission du Gérant Monsieur Alexis BLEUSE VIEIRA et la nomination
du nouveau gérant M Manuel VIEIRA à partir du 19.02.2024,
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du code du commerce, ont été adressés aux associés
et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article. Tous les associés
présents ou représentés, ayant accepté de ne pas être convoqués par lettre recommandée, reconnaissent
avoir pu exercer leur droit de communication.

L'Assemblée reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Résolution N° 1

La collectivité des associés est réunie à la suite de la demande de démission de Monsieur Alexis BLEUSE VIEIRA à effet ce jour, soit le 19 Février 2024.

La collectivité des associés prend acte du désir manifesté par Monsieur Alexis BLEUSE VIEIRA de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 19.02.2024 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2

La collectivité des associés informée de la décision de Monsieur Alexis BLEUSE VIEIRA de démissionner de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour, prend acte de cette démission et l'accepte.

Elle décide que la société sera désormais gérée par Monsieur Manuel VIEIRA.

De ce fait, Monsieur Manuel VIEIRA, demeurant 3B Impasse de la Bouillèrie à NEVERS (58 000), né le 4 mars 1961 à BARCELLOS (Portugal) à de nationalité Portugaise, devient le seul gérant de la SARL A2PSC à compter de ce jour, soit du 19.02.2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°3

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

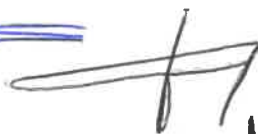
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents,



M. Alexis BLEUSE VIEIRA



M. Manuel VIEIRA